

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE414

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 11

A l'alinéa 22, substituer au mot :

« carat » ,

le mot :

« millième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.